

qui réussira, au lieu de demeurer, après 47 années de fourberie et d'artifice honteux, un leurre destiné à capter les votes des électeurs. Il aura alors créé un régime dont les Canadiens seront fiers et auquel la participation de tous favorisera grandement la santé nationale.

[Français]

M. Jean-Pierre Goyer (Dollard): Monsieur l'Orateur, le régime d'assurance-maladie qui a été annoncé par l'actuel ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen), vient en fait couronner d'une façon éclatante tout le programme social qui, depuis des années, a été mis en force par le parti libéral. Et le ministre actuel de la Santé nationale et du Bien-être social peut se glorifier d'avoir mis en force la fin de ce qui avait été dessiné dans les années passées, et ce d'une façon trop rapide, de l'avis de plusieurs. Lorsque nous voyons nos amis du Nouveau parti démocratique faire des gorges chaudes, c'est peut-être qu'eux-mêmes se sont sentis surpris de la vigueur avec laquelle le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a mis ce programme en force, et cela les a déconcertés à telle enseigne que, aujourd'hui, ils ne trouvent à redire que sur la date de l'entrée en vigueur du régime d'assurance-santé. C'est vraiment très peu à reprocher relativement à une si grande mesure.

En fait, cela permet à l'opposition de faire de la diversion, car pour certains de l'opposition, il était clair que le régime d'assurance-santé n'entraîne pas du tout dans leur programme, et que, au contraire, s'ils l'avaient accordé, ils ne voulaient le donner que goutte à goutte à la population, pour aller chercher, élection après élection, quelques votes de plus et faire du pur «électorisme». Par contre, le parti libéral préfère donner le plan universel, en le rendant applicable dans une année seulement, au plus tard. C'est donc dire que nous nous accrochons actuellement sur une question de date. Si la Chambre est d'accord sur le régime d'assurance-santé, allons-nous vraiment passer des journées sur une question de date? S'il y allait d'une question d'idéologie, s'il y allait d'une question de dire que le programme entrera en vigueur à une telle date pour une partie de la société, et beaucoup plus tard pour une autre partie de la société, on pourrait comprendre ce débat. Mais lorsqu'il ne s'agit que d'une question de date, je crois qu'on paraît malhonnêtes en voulant éterniser ce débat, ou l'on ne veut en fait que faire de l'«électorisme.»

Depuis trop longtemps, moi, jeune député, «back-bencher», je constate qu'on ne se sert de cette enceinte que pour se faire une

plate-forme du plus bas étage dans la politique canadienne! Cela est malheureux. Et que cela porte aujourd'hui sur un régime d'assurance-maladie, c'est encore plus malheureux. Nous devrions faire preuve d'une cohésion totale dans un domaine aussi vital que celui de la santé. Nous devrions tous être d'accord sur cette mesure, comme le tout semble d'ailleurs l'indiquer. S'il ne s'agit que d'une question de date, eh bien, mon Dieu! qu'on n'éternise pas le débat, qu'on n'essaie pas de montrer au peuple canadien qu'on est en faveur d'une mesure, en se servant de ce prétexte pour, en fait, la combattre. Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la gale.

Monsieur l'Orateur, j'ai également éprouvé un sentiment de regret lorsque l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a dû annoncer que la date de l'entrée en vigueur du régime serait retardée. Mais il faut considérer que ce retard ne peut être que de quelques mois, enfin, car la loi est très flexible sur ce point. Donc, si nos amis de l'opposition voulaient plutôt profiter de circonstances économiques favorables qui pourront survenir dans quelque temps pour réclamer l'assurance-santé, à ce moment-là, nous pourrions peut-être tous tomber d'accord, et très rapidement. Mais que l'on profite de cette mesure pour, en fait, éterniser un débat, je crois que ce n'est pas loyal surtout à l'égard d'un ministre qui, jusqu'à maintenant, s'est battu fermement à la Chambre pour pouvoir couronner le régime d'assistance sociale au Canada.

Donc, à titre de «back-bencher», je fais appel à ceux qui sont sur la première ligne de l'opposition pour que nous nous retrouvions dans un climat très serein et que nous travaillions à l'adoption de mesures qui pourront susciter des débats qui ne seront pas stériles.

• (8.50 p.m.)

[Traduction]

M. H. R. Ballard (Calgary-Sud): Monsieur l'Orateur, je tiens à appuyer l'amendement proposé par le député de Simcoe-Est (M. Rynard), et je le fais en mon âme et conscience, malgré les remarques du député de York-Scarborough (M. Stanbury), qui a accusé l'opposition d'essayer de couler ce projet de loi. En réalité, nous n'essayons pas de saper le concept d'assurance-santé au Canada, mais nous estimons que le programme, de la manière dont il est présenté dans la mesure législative qui nous occupe, est voué à l'échec. Sous sa forme présente c'est une chose ratée.

Et, monsieur l'Orateur, je n'ai aucun doute que si l'on procédait à un sondage d'opinion dans tout le Canada, l'affirmation unanime serait qu'il ne faut refuser à personne dans ce pays, les soins médicaux dont il ou elle a